

tous deux membres du Comité central de cette Association, représentant le côté scientifique et technique de l'institution.

Ce vaste et intéressant projet ne manquera pas, s'il peut être réalisé avec l'ampleur que lui souhaitent ses fondateurs, d'exercer une influence prépondérante sur le développement complet de l'instruction et de la formation des infirmières allemandes, et par conséquent de profiter directement aux malades et victimes de la guerre appelés à recevoir leurs soins.

Le 2^m Accord germano-français sur les prisonniers d'avril 1918

On trouvera sous *France* le texte officiel français de l'Accord conclu à Berne le 26 avril 1918 par l'Allemagne et la France concernant les prisonniers militaires et les civils. Le texte officiel allemand a paru également, avec le français en regard ¹.

! Nous nous bornons ici à en faire mention.

AUTRICHE

Ordonnance autrichienne concernant les prisonniers russes après la conclusion de la paix, du 15 avril 1918

Cette ordonnance, que la Croix-Rouge de Vienne a bien voulu nous envoyer, présente cet intérêt qu'elle est la première à fixer le régime des prisonniers depuis la conclusion de la paix jusqu'à leur libération définitive. A ce titre son texte, dicté par un souci d'humanité remarquable, mérite de prendre place dans notre *Bulletin international*.

¹Voy. aux *Ouvrages reçus*, p. 305.